

FICHE TRANSPORT SECTEUR 2

L'inscription au transport scolaire, qu'il soit géré par le conseil départemental ou directement par le groupe scolaire, est obligatoire pour l'obtention d'un titre de transport, même s'il n'est utilisé qu'occasionnellement. Vous trouverez sur ce document tous les renseignements concernant les horaires et les arrêts. Le tarif mensuel est de 19€. Les horaires des lignes du collège Notre Dame de la Salette (secteur 2) peuvent faire l'objet de modifications d'ici la rentrée prochaine.

Le transport est, pour les élèves du secteur 2, affrété par le groupe scolaire. Les familles et l'élève doivent signer le règlement ci dessous. Il faut bien noter que le transport entre le domicile de l'élève et un arrêt du secteur 2 est à la charge des parents.

RÈGLEMENT DANS LES TRANSPORTS

Article 1 :

Le présent règlement a pour but

- 1) d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés à des transports scolaires
- 2) de prévenir des accidents

Article 2 :

Chaque famille doit remplir le formulaire de demande d'inscription aux transports scolaires pour pouvoir en bénéficier.

Article 3 :

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre, pour ce faire l'arrêt complet du véhicule. Chaque élève doit rester à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur. Il est interdit, notamment :

- de parler au conducteur, sans motif valable
- de jouer, de crier ou de projeter des objets
- de se pencher au dehors

L'élève doit **obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité**. En cas contraire, l'élève (et ses parents) s'expose à une amende forfaitaire de 135€.

Article 4 :

Les cartables doivent être placés sous les sièges ou, lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres.

Article 5 :

Lorsque l'élève est d'âge préscolaire, il doit obligatoirement être accompagné lors de la montée dans le car par un adulte. De même il ne doit pas descendre du car si un représentant de la famille ne peut le prendre en charge.

Article 6 :

En cas d'indiscipline d'un enfant, le conducteur signale les faits au responsable de la société de transport qui en informera immédiatement le Chef d'établissement qui pourra prendre les mesures disciplinaires qu'imposent la situation. Dans un souci d'efficacité et de rapidité, le conducteur peut prendre contact directement avec le chef d'établissement avant d'en informer le responsable de l'entreprise.

Article 8 :

La responsabilité des parents peut être engagée du fait du comportement des élèves. Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur d'un car affecté aux transports des scolaires engage leur responsabilité ou celle de leurs parents. Ils seront tenus de payer les frais de réparation. En cas de faute grave, le Procureur de la République peut être saisi et des sanctions pénales requises.

Fait à.....le.....

Nom et prénom de l'élève:

Signatures du ou des représentants légaux :

Signature de l'élève :

CIRCUIT PRIVE : VOITEUR LA SALETTE - LONS

TARIF MENSUEL: 19€

Sens Aller

	lmmjv--	
Lons - Ste Marie	7h45	face à l'entrée du Collège le long du Boulevard et non dans la gare en face de Europcar
Lons - Gare	7h48	
Lons - Av Marseillaise	7h50	
Lons - Les Mouillères	7h53	
Lons - La Marjorie	7h56	
Lons - Piscine	7h58	
Le Pin (D70)	8h01	
Voiteur - La salette	8h10	

Sens retour

	lm-jv--	--m----
Voiteur - La salette	17h10	12h05
Le Pin (D70)	17h17	12h12
Lons - Gare	17h30	12h25
Lons - Ste Marie	17h33	12h28
Lons - Quai Thurel	17h37	12h32
Lons - Les Mouillères	17h41	12h36
Lons - La Marjorie	17h45	12h40
Lons - Piscine	17h50	12h45

CIRCUIT PRIVE : VOITEUR LA SALETTE - CHAUMERGY

TARIF MENSUEL: 19€

Sens Aller

	lmmjv--
Chaumergy - Mairie	7h32
Commenailles - La Piotière - 4chemins	7h36
Commenailles - place	7h38
Commenailles - Villarnier	7h40
Relans - village	7h43
Bletterans - champs de foire	7h48
Vincent - Eglise	7h56
Desnes - Eglise	8h01
Arlay - Pont	8h06
Arlay - Eglise	8h08
Arlay - Chevrance d'or	8h09
Arlay - Château	8h10
Voiteur - La Salette	8h20

Sens retour

	lm-jv--	--m----
Voiteur - La Salette	17h12	12h05
Arlay - Château	17h22	12h15
Arlay - chevrance d'or	17h24	12h17
Arlay - Eglise	17h26	12h19
Arlay - Pont	17h28	12h21
Desnes - Eglise	17h33	12h26
Vincent - Eglise	17h36	12h29
Bletterans - champs de foire	17h44	12h37
Relans - village	17h48	12h41
Commenailles - Villarnier	17h51	12h44
Commenailles - place	17h54	12h48
Commenailles - 4chemins	17h57	12h51
Chaumergy - Mairie	18h00	12h55